

*Copie*

I46/T.T.

Monsieur l'Officier du Ministère Public,

Palabre MPAKANYIE

Ruhengeri



1529

J'ai l'honneur de vous envoyer le nommé MPAKANYIE, muhutu de la famille des abahoma, résidant à la colline Mukinga, S/Chef SENGORORE, Province du Bugoye, Chef NYIRIMBILIMA. Pour la sixième fois cet homme se présente chez le Chef GASASIRA du Rwankéri pour faire trancher une palabre qui devrait être examinée dans sa Province d'origine.

Voici comment se présentent les faits:

" Au début 1937, MPAKANYIE se présente chez Monsieur RUBBENS, Administrateur Territorial de Ruhengeri, en route au Rwankéri et se plaint de ce que les nommés SEMAGORI, MUGURWA et BARORA, de la colline Kabyaza avaient placé en garde chez lui, 3 ruches. Par la suite, le nommé SEBAZUNGU, muhutu de la colline Rwagari, S/Chef MURARA, Prov. du Bugoye, Chef NYIRIMBILIMA, s'était présenté chez SENGORORE et avait prétendu que ces 3 ruches lui appartenaient et lui avaient été volées. SEBAZUNGU a emporté les 3 ruches et une génisse de robe igashu, de 4 ans environ appartenant à SENGORORE. SEBAZUNGU qui était accompagné d'autres gens aurait perquisitionné chez SENGORORE et aurait volé 100 frs dans sa hutte."

Cette palabre dépend du Territoire de Kisenyi et Monsieur RUBBENS invita SENGORORE à aller se plaindre chez vous.

Depuis lors cet homme est revenu à plusieurs reprises chez le Chef GASASIRA, porteur d'un billet de NYIRIMBILIMA.

La palabre SENGORORE-SEBAZUNGU relève du Tribunal Territorial me semble-t-il, mais comme plaignant et défendeur sont originaires de Kisenyi, que les faits se sont passés à Kisenyi, elle devrait être examinée par vos soins. SEBAZUNGU pourrait utilement porter plainte contre les indigènes de Ruhengeri qui lui auraient volé ses ruches.

L'Officier de Police Judiciaire WILLEMS

à Monsieur l'Officier du Ministère Public à KISENYI